

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 21 FEVRIER 2023

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

### Membres présents (17)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière, pouvoir à Benjamin CLEMENT-AGONI à partir de 21h45), Rémi BAUDOT, Dominique BRET (Secrétaire générale), Yves BOEHM (pouvoir à Sylvie MARCHESIN), Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI ((Trésorier-adjoint), Bernard DAHY, Pierre DELENNE, Nelly DEVILLE, Cécile DODIN (pouvoir à Pierre DELENNE), Dominique ETIENNE (pouvoir à Nelly DEVILLE), Vincent FREY (pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI), Fabrice LAPERGUE, Joël LE COZ (pouvoir à Fabrice LAPERGUE), Sylvie MARCHESIN, Daniel POEDRAS (arrivée à 21h15).

### Membres excusés / absents (3)

Sylvine BROUTE, Pierrick MERINO (Secrétaire général-adjoint), Joël POULAIN.

### Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en visioconférence ; Début de la réunion à 20h05, quorum atteint de 16 voix sur 20.

### 1. Approbation du CR du Comité directeur du 27 novembre 2022

Le compte-rendu du Comité directeur du 27 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### 2. Calendriers

Benjamin CLEMENT-AGONI demande au Comité directeur de valider :

- le report des Championnats de France de CO à ski et la transformation de la Nationale organisée dans la Drôme en Championnat de France (confirmation vote électronique) - unanimité ;
- le changement de dates des Nationales Sud-Ouest et Sud-Est (confirmation votes électroniques) - unanimité ;
- les Championnats de France de CO à VTT LD et sprint des 15 et 16 juillet 2023 en Bourgogne Franche-Comté suite au retour favorable de l'expert - unanimité ;
- les Championnats de France de CO à VTT MD et mass start des 9 et 10 septembre 2023 dans le Grand Est suite au retour favorable de l'expert (Yves BOEHM, Nelly DEVILLE, Dominique ETIENNE, Sylvie MARCHESIN ne participent pas au vote) - unanimité ;
- les championnats de France de LD et relais de catégorie les 24 et 25 août 2024 à Besançon suite au retour positif de l'expert - unanimité.

Il indique que l'appel à candidatures pour le calendrier pédestre 2025 va être lancé.

Pour celui-ci, le Comité directeur retient le week-end de l'Ascension pour le CFC, la période des vacances de la Toussaint pour le CNE et laisse libre le choix des dates des autres championnats.

### 3. Préparation de l'Assemblée Générale

#### Finances

Valérie BERGER-CAPBERN présente le compte de résultat 2022. L'excédent devrait tourner autour de 70000€, plusieurs raisons l'expliquant : présence de fonds dédiés, augmentation du nombre de licenciés... Par ailleurs, la trésorerie est saine.

Une discussion s'engage sur l'affectation de l'excédent et plusieurs pistes sont évoquées.

Un premier bilan des redevances est dressé : sur 670 évènements organisés, 266 ont été assujettis à redevance, le montant total étant 10% supérieur aux prévisions.



La trésorière présente les grandes lignes qui ont défini la révision du budget 2023 et la prévision 2024. En ce qui concerne le taux de base 2024, il est proposé une augmentation de 1,6 %. Cela correspond à revenir à la règle de prendre en compte l'inflation de l'année N-3 (2021).

Le Président informe le Comité directeur du fait que la Région Auvergne Rhône-Alpes diminue les subventions pour les pôles de 50 % en 2023 et ne les financera plus à partir de 2024.

De ce fait, le poste pôle France va constituer un poste plus lourd pour la FFCO.

### **Statuts et Règlement Intérieur**

La mise en conformité avec la loi sur le sport au niveau du certificat médical pour les personnes majeures et mineures est validée.

Le Comité directeur valide l'accès à la formation animateur pour toutes les licences à l'exception de la licence Bénévole.

La possibilité, pour les membres associés, d'organiser des compétitions dans le cadre du calendrier régional FFCO donne lieu à débats quant au fait de limiter ou non cette offre au niveau régional, 4 membres étant pour l'ouvrir au niveau national. Ce point sera mis en débat lors de l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur le sport, la gouvernance des fédérations est modifiée. Ceci implique un changement de statuts, ceux-ci devant être validés par le Ministère.

Une réunion avec le CNOSF et le Ministère de tutelle a permis d'éclaircir certains points : 2 collèges séparés pour les arbitres et les entraîneurs ; athlètes Haut Niveau correspondant à ceux sur liste lors des 2 dernières olympiades.

Les propositions du comité directeur sont les suivantes :

- scrutin unipersonnel et non scrutin de liste ;
- corps électoral pour l'AG électorale constitué au moins pour moitié par les clubs (une voix par licencié) et par les représentants élus des ligues pour l'autre moitié ;
- généralisation de la visioconférence et du vote électronique ;
- Pour l'AG électorale, vote par correspondance et vote par procuration avec un seul mandat portant sur l'intégralité des voix ;
- composition du Comité directeur : un médecin (élu parmi les licenciés médecins), un homme et une femme représentant le haut niveau ; un représentant des entraîneurs et un des arbitres (de sexe différent), 16 élus par l'AG dont un membre associé si ceux-ci représentent 10 % ou plus des licenciés ;
- Bureau directeur de 9 membres, les représentants du haut niveau devant siéger dans toutes les instances ;
- Comité d'éthique définissant la liste des personnes soumises à déclaration d'intérêt ;
- contrôle de l'honorabilité élargi aux arbitres.

Le Président propose d'organiser 2 soirées d'information pour expliquer aux ligues les nouvelles modalités. Il remercie le Ministère pour l'aide apportée à la relecture des premières propositions.

Le Comité directeur valide les propositions à l'unanimité.

### **4. Questions diverses**

- Les propositions de modifications du règlement financier à soumettre à l'Assemblée générale, celles sur les droits d'inscription aux courses et leurs redevances sont adoptées à l'unanimité.
- La campagne PSF devrait être lancée prochainement. Le calendrier, imposé par l'ANS, n'est pas encore totalement arrêté mais le compte Asso devrait ouvrir le 15 mars 2023 pour un dépôt des dossiers jusqu'au 10 avril.

Fin du Comité directeur à 22h40.

Le Président  
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire Générale  
Dominique BRET

